



## Agriculture et accompagnement des filières agricoles :

Soutenir les études, les expérimentations et la diffusion  
de connaissances



### OBJECTIFS

Les initiatives soutenues par l'Agence visent à améliorer les connaissances, à acquérir des références techniques, économiques des pratiques liées à l'agroécologie et à les diffuser auprès des acteurs agricoles, afin de contribuer au déploiement des pratiques agroécologiques.

### 4 grandes priorités du 12<sup>e</sup> programme

- 1 Accompagner le développement des politiques de l'eau dans les territoires
- 2 Assurer les équilibres entre ressource disponible, usages et besoins des milieux en recherchant la sobriété et en déployant le mix de solutions pertinentes
- 3 Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur biodiversité
- 4 Protéger la qualité de l'eau

## AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Accompagner la transition agroécologique, c'est renforcer la résilience des systèmes agricoles et des milieux naturels face au changement climatique, et promouvoir une agriculture durable, respectueuse des ressources en eau et des écosystèmes. Ces actions contribuent également à préserver la biodiversité et à sécuriser les services écosystémiques essentiels tels que la régulation des eaux, la préservation des sols et le stockage du carbone.

Une part importante de ces initiatives repose sur les **Solutions fondées sur la Nature (SfN)**, inspirées des écosystèmes naturels pour répondre aux défis environnementaux et climatiques. L'expérimentation et la recherche jouent un rôle clé dans ce cadre, en permettant de tester des pratiques innovantes, d'évaluer leur efficacité et d'adapter les solutions aux spécificités locales. L'ambition d'intensifier le déploiement de ces solutions est inscrite dans le 12e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, afin de maximiser leurs bénéfices sur les territoires tout en valorisant les performances agricoles et leur durabilité.



# 73%

de ce programme d'intervention  
est destiné à des actions contribuant  
à l'adaptation au changement climatique.

## DES SOLUTIONS À ACTIONNER

- ▶ Déployer et massifier les pratiques agroécologiques pour diminuer les intrants et préserver la qualité de l'eau et de la biodiversité
- ▶ Renforcer les connaissances et les appuis techniques des acteurs de terrain en soutenant des études, expérimentations et conseils collectifs
- ▶ Mobiliser des experts pour accompagner les démarches territoriales et aligner enjeux et objectifs

## OBJECTIFS DE RÉSULTATS

L'atteinte des objectifs des projets sera évaluée à l'aide d'indicateurs de résultats adaptés au cas par cas, selon le type d'opération accompagnée et définis en concertation avec l'Agence.

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION PRINCIPALES

Toute personne publique ou privée disposant des compétences juridiques et techniques pour mettre en œuvre des actions répondant aux objectifs peut bénéficier, directement ou indirectement, des aides de l'Agence.

## OPÉRATIONS NON ÉLIGIBLES

Sont exclues les actions qui ne respectent pas les objectifs fixés, ainsi que les conseils sur la fertilisation, les phytosanitaires hors Ecophyto ou les économies d'eau, sauf dans le cadre d'une transition agroécologique globale.



# COMMENT DÉPOSER UNE AIDE ?

1. Sélectionner la thématique

« **Lutte contre les pressions des activités agricoles (réduction des pollutions et prélèvement, sobriété) et accompagnement des filières** ».

2. Sélectionner l'un des dispositifs d'aide associé présenté dans le tableau ci-dessous.



↶ TUTOS

**Lien vers la plateforme Rivage :**  
[rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/](http://rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/)

## LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

| NATURE DE L'OPÉRATION                                                                                                                      | DISPOSITIF RIVAGE CORRESPONDANT | TAUX D'AIDE MAXIMUM                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| Études et expérimentations                                                                                                                 | Études et expérimentations      | <b>50 %</b><br>ou selon PSN<br>et AAP |
| Diffusion de connaissances                                                                                                                 | Conseil collectif               |                                       |
| Études structurantes, expertises, programmes de recherche intégrant les effets du changement climatique                                    | Études et expérimentations      | <b>70 %</b>                           |
|                                                                                                                                            | Conseil collectif               |                                       |
| Études et expérimentations, diffusion de connaissances <b>dans le cadre de démarches territoriales ou de structuration de filières BNI</b> |                                 |                                       |



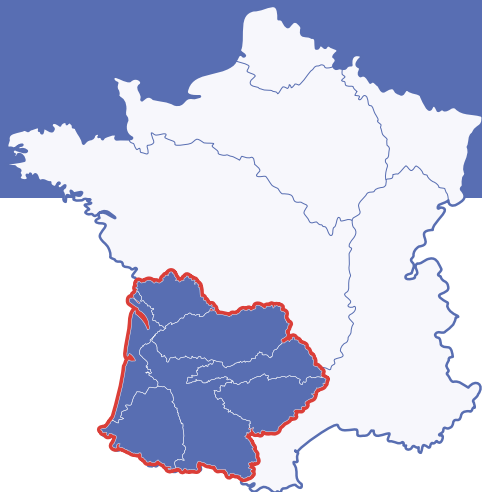
Taux d'aide  
jusqu'à **70 % max**

Selon les modalités du Plan Stratégiques National (Politique Agricole Commune), d'appels à projets, ou d'autres dispositifs nationaux, bassin ou régionaux accompagnés par des financements de l'Agence.

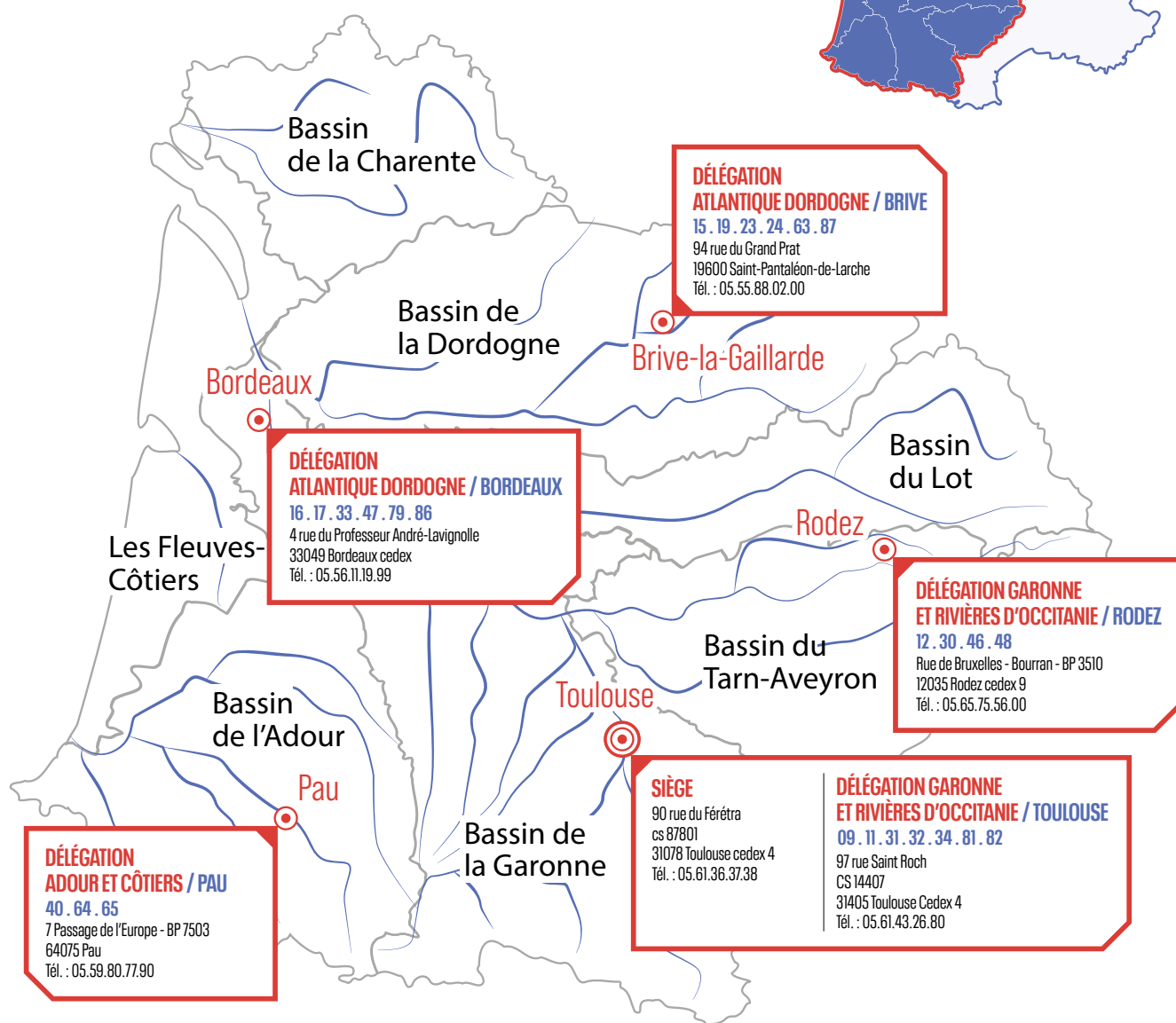
# VOS INTERLOCUTEURS

## UNITÉS TERRITORIALES :

- **TOULOUSE** : Ariège, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aude
- **BORDEAUX** : Charente, Charente-Maritime, Gironde, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Vienne
- **PAU** : Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées
- **RODEZ** : Aveyron, Gard, Lot, Lozère
- **BRIVE-LA-GAILLARDE** : Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne



## 🔵 SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN



Version de novembre 2025